Envoyé en préfecture le 30/10/2025
Reçu en préfecture le 30/10/2025
Publié le
ID : 031-200080042-20251028-2025134-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°2025-10-04

Objet :
PLAN DE FORMATION

Date de la convocation	**22.10.2025**	**COMPETENCE :** **intérêt commun -tous services**	
Délégués en exercice	**454**		
Présents	**54**	Nombre de votants	**58**
Procurations	**6**	Suffrages exprimés	**58**
Date de mise en ligne	**03.11.2025**		

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un octobre, à 18 heures, les délégués du SICASMIR se sont réunis en comité syndical, à Villeneuve de Rivière, sous la présidence de Madame Laure VIGNEAUX et n'a pu délibérer légalement, le quorum n'étant pas atteint.

Conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, le comité syndical a été de nouveau convoqué le 28 octobre deux mille vingt-cinq, à 18 heures, sous la présidence de Laure VIGNEAUX, et a pu délibérer légalement sans condition de quorum.

Secrétaire de séance : Denis SARRAQUIGNE

Envoyé en préfecture le 30/10/2025
Reçu en préfecture le 30/10/2025
Publié le
ID : 031-200080042-20251028-2025134-DE

COMMUNE	NOM	PRENOM	PRESENT	SUPPLEE PAR	PROCURATION A	NOM - PRENOM	INT - COMMUN	ALZHEIMER	SAAD	SSIAD
ALAN	BRANA	Guillaume	X				X	X		
ASPET	SAGET	Muriel	X				X	X		
ASPRET SARRAT	GIL	Christine	X				X	X	X	X
ASPRET SARRAT	SEGURA	Evelyne	X				X	X	X	X
AULON	DURROUX	Jean-Claude			X	FARRE Régis	X	X		
AULON	VANDERGHEYNST	Claude	X				X	X		
AURIGNAC	BERGES	Monique	X				X	X		
AUSSON	DELPHIN	Anne-Marie	X				X	X	X	X
BOULOGNE SUR GESSE	BON	Yves	X				X	X		
BOUSSAN	LAPUYADE	Didier	X				X	X		
CAZARIL-TAMBOURES	SARRAUTE	Yolande	X				X	X	X	X
CIADOUX	SCHIAVON	Yannick	X				X	X		
CIERP GAUD	PUJOS	Maguy	X				X	X		
CLARAC	BASS	Veronique		X		SAJOUS Béatrice	X	X	X	X
CUING (LE)	LACROIX	Nathalie	X				X	X	X	X
CUING (LE)	SAEZ	Emmanuelle	X				X	X	X	X
ESTANCARBON	PUJOL DURAND	Annie		X		NICOLOSO Sylviane	X	X	X	X
ESTANCARBON	RODELLAR	Monique	X				X	X	X	X
FIGAROL	PERRIN	Lydie	X				X	X		
HUOS	DUPLEICH	Jean-Bertrand	X				X	X		X
L'ISLE EN DODON	BERGOUNAN	Jeanette	X				X	X		
LABARTHE-INARD	LAFORGUE	Jenny	X				X	X	X	X
LABARTHE - RIVIERE	GOUZENES	Jeanne	X				X	X	X	X
LABARTHE - RIVIERE	PARMEGIANI	Marie-Paule	X				X	X	X	X
LANDORTHE	GUERRI	Laetitia		X		VENEL Anne-Marie	X	X	X	X
LANDORTHE	NOGUES	Sylvie	X				X	X	X	X
LESPITEAU	DUPUY	Jérôme			X	KRSTENIK'OVA Alain	X	X	X	X
LODES	LAUQUE	Regine	X				X	X	X	X
LOUDET	BUZON	Caroline	X				X	X	X	X
LOURDE	CARCY	Olivier	X				X	X		
MALVEZIE	DEMIGUEL	Véronique	X				X	X		X
MARTRES DE RIVIERE	MARTIN	Suzette	X				X	X		X
MIRAMONT DE COMMINGES	DANFLOUS	Marie-France	X				X	X	X	X
MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	X				X	X	X	X
MONTBERNARD	LAFFORGUE	Nicole	X				X	X		
MONTMAURIN	BOYER	Hélène	X				X	X		
MONTREJEAU	TARISSAN	Martine	X				X	X	X	X
PEGUILHAN	DHAINE	Elisabeth			X	VIGNEAUX Laure	X	X		
PEYRISSAS	CASSAGNE	Patrick	X				X	X		
POINTIS DE RIVIERE	BARRERE	Céline	X				X	X		X
POINTIS INARD	BARRERE	William	X				X	X	X	X
POINTIS INARD	FOUSSAT	Anne-Marie	X				X	X	X	X
SAINT-ANDRE	BECHET	Marie	X				X	X		
SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	X				X	X	X	X
SAINT-IGNAN	MONLONG	Josette	X				X	X	X	X
SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	X				X	X		
SAINT-MARCET	VIALAS	Rachel	X				X	X	X	X
SAINT-PLANCARD	KRSTENIK'OVA	Alain	X				X	X	X	X
SALHERM	de GAULEJAC	Michel			X	LAFFORGUE Mathieu	X	X		
SALHERM	LAFFORGUE	Mathieu	X				X	X		
SARREMEZAN	FAGE	Aurélie	X				X	X		
SAUX-ET-POMAREDE	DESPLANQUES	Marie-Claire			X	FOURMENT Eliane	X	X	X	X
SAUX-ET-POMAREDE	FOURMENT	Eliane	X				X	X	X	X
SAVARTHES	GILLY	Martine	X				X	X	X	X
SAVARTHES	FAURE	Sylvette	X				X	X	X	X
SEDEILHAC	LARRIEU	Véronique			X	ANTUNES Arminda	X	X	X	X
SEILHAN	NAIGEON	Elisabeth	X				X	X		X
TOURREILLES (LES)	SARRAQUIGNE	Denis	X				X	X	X	X
TOURREILLES (LES)	SYLVAIN	Nadine	X				X	X	X	X
VALENTINE	DULAC	Fabienne	X				X	X	X	X

Envoyé en préfecture le 30/10/2025
Reçu en préfecture le 30/10/2025
Publié le
ID : 031-200080042-20251028-2025134-DE

PLAN DE FORMATION

La Présidente présente le rapport suivant :

Le droit à la formation professionnelle tout au long de la vie est redéfini à l'article 22 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.
Il doit favoriser le développement professionnel des agents, faciliter leur parcours professionnel, leur mobilité et leur promotion.
Il doit également permettre l'adaptation aux évolutions des métiers, et concourir à l'égalité d'accès aux différents grades et emplois.
Le plan de formation précédent a été voté pour la période 2022-2025.
Il convient donc de le réviser, en line notamment avec le projet de mise en œuvre d'un Service Autonomie à Domicile Aide et Soins.

Ce plan de formation comporte 5 axes :

-Renforcer une culture territoriale commune autour des pratiques de la collectivité

-Actualiser et élargir les compétences professionnelles des agents

-Promouvoir la bientraitance, prévenir la maltraitance

-Promouvoir la prévention des risques professionnels et respecter les normes de sécurité

-Accompagner l'évolution professionnelle des agents

Celui-ci a fait l'objet d'un vote lors du dernier Comité Social territorial

Après en avoir délibéré, il est demandé au comité syndical de bien vouloir :

ADOPTER le plan de formation du SICASMIR annexé à la présente délibération pour la période 2026-2028
AUTORISER Madame la Présidente à signer tous documents afférents à cette délibération

- **POUR : 58**
- **CONTRE : /**
- **ABSTENTIONS : /**

ADOPTE

Fait et délibéré le 28 octobre 2025
Pour extrait certifié conforme

La Présidente,
Laure VIGNEAUX

S.I.C.A.S.M.I.R. SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ACTION SOCIALE EN MILIEU RURAL 31800 ST-GAUDENS

Envoyé en préfecture le 30/10/2025
Reçu en préfecture le 30/10/2025
Publié le
ID : 031-200080042-20251028-2025134-DE

ANNEXE 6

SICASMIR SAD MIXTE AIDE ET SOINS PLAN DE FORMATION

2026- 2028

Envoyé en préfecture le 30/10/2025
Reçu en préfecture le 30/10/2025
Publié le
ID : 031-200080042-20251028-2025134-DE

PREAMBULE

La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, prévoit en son article 22 que « le droit à la formation professionnelle tout au long de la vie est reconnu aux fonctionnaires ».

En cela, la formation est un droit qui ne doit pas être négligé et qui recouvre de multiples enjeux pour l'avancée de la carrière d'un agent ou tout simplement la réalisation de ses aspirations personnelles.

La formation permet de mettre en corrélation et en adéquation les objectifs poursuivis et les moyens pour les atteindre. Elle représente par ailleurs le gage d'une adaptabilité du service public. En ce sens, elle participe au principe de continuité et assure la qualité du service en prenant en compte les évolutions des besoins des usagers ou l'apparition de nouvelles technologies.

En tant que levier de motivation, elle offre la possibilité aux agents de se réaliser professionnellement, s'intégrer à une équipe, développer leurs connaissances, renforcer leurs acquis et ainsi réduire un éventuel sentiment de mal-être au travail.

Elle peut tout aussi s'avérer nécessaire pour accéder à un nouveau grade et réaliser les missions qui y sont rattachées.

Le plan de formation du SICASMIR reflète la politique formation décidée pour notre collectivité et contribue à apporter une réponse aux enjeux pour les années à venir.

Envoyé en préfecture le 30/10/2025
Reçu en préfecture le 30/10/2025
Publié le
ID : 031-200080042-20251028-2025134-DE

CONTEXTE

Le SICASMIR a initié, depuis l'installation de la nouvelle assemblée délibérante, des travaux de redéfinition et d'harmonisation des politiques publiques et de refondation d'une culture collective qui impacte l'ensemble des services et des agents.

La structure a pour objectif la création d'un Service A Domicile (SAD) mixte, proposant de l'aide et du soins.

Une nouvelle organisation incarne plusieurs grands axes du projet de la collectivité.

L'organisation se veut plus innovante, plus proche des agents, du territoire, des bénéficiaires. Des missions transversales se sont développées et de nouvelles fonctions occupées par des agents ont été créées.

Cette volonté d'innovation se traduit également par la recherche de nouvelles pratiques professionnelles, avec un travail sur la notion de délégation, un processus de rénovation afin de permettre un fonctionnement collaboratif basé sur la confiance, le partage de compétences.

Envoyé en préfecture le 30/10/2025
Reçu en préfecture le 30/10/2025
Publié le
ID : 031-200080042-20251028-2025134-DE

LA DEMARCHE DU PLAN DE FORMATION

Le plan de formation est un outil stratégique et privilégié visant à concilier les demandes de formation au regard des priorités définies par la collectivité.

Il doit permettre aux agents de la collectivité de réaliser des formations :

- D'intégration
- De professionnalisation
- De perfectionnement
- De préparations aux concours et examens professionnels

Ce plan de formation est constitué des demandes de formations collectives issues des pôles et des services de la collectivité.

LES OBJECTIFS DU PLAN DE FORMATION

De manière générale, le plan de formation vise à :

- Donner du sens aux axes stratégiques de notre collectivité
- Créer du lien et renforcer le sentiment d'appartenance au SICASMIR
- Développer les compétences des agents et valoriser le potentiel humain
- Accompagner les projets des services sur le long terme
- Apporter des perspectives aux agents en matière d'accompagnement aux évolutions de carrière

UN OUTIL STRATEGIQUE

Il répertorie les actions de formation pour les trois années à venir. Il est rédigé par axe, classant ainsi les différentes actions par orientation stratégique, type de besoins.

Le plan de formation est disponible au sein de chaque service, et affiché au sein de l'établissement sur le panneau dédié à l'affichage officiel. C'est un outil de communication, d'information et de motivation.

Enfin, il permet à la l'autorité territoriale de veiller au respect du budget alloué à la formation ainsi qu'à la déclinaison des actions par axes stratégiques.

Envoyé en préfecture le 30/10/2025
Reçu en préfecture le 30/10/2025
Publié le
ID : 031-200080042-20251028-2025134-DE

LA METHODOLOGIE, LES ETAPES

A partir de grandes orientations prioritaires définies par la Présidente et le Comité Syndical découlant du projet politique, un cadre a été posé recentrant ainsi les demandes collectives sur les grandes thématiques que souhaitait décliner la collectivité auprès de ses agents.

Il a été décidé d'établir un plan de formation pluriannuel (2026-2028) qui sera transmis à la délégation Régionale du CNFPT et au centre de gestion dont le SICASMIR dépend dans le but d'établir son programme de formation.

Recensement des besoins

Dans le cadre des axes préalablement définis, les besoins collectifs ont été recensés et ont fait l'objet d'un travail d'harmonisation.

Approbation du plan

Le plan de formation sera présenté en Comité Social Territorial et ensuite approuvé par le Comité Syndical.

LES BESOINS INDIVIDUELS EN FORMATION

Les besoins individuels de formation en lien avec l'activité professionnelle des intéressés sont exprimés tout au long de l'année et font l'objet d'une étude au cas par cas. A chaque fois que des besoins exprimés individuellement représentent un effectif suffisant, ils complèteront les actions collectives et pourront faire l'objet d'action intra.

Les demandes individuelles de formation personnelles ne sont pas intégrées dans le plan de formation mais feront également d'une analyse de la part des acteurs internes du pôle Ressources Humaines.

LES DEMANDES DE FORMATION APRES APPROBATION DU PLAN

Toute demande formulée après la date limite d'élaboration du plan, fera l'objet d'une étude particulière en fonction des priorités de la collectivité et du budget. Il en est de même pour les formations qui ne peuvent être rattachées à une orientation du plan.

Figurent dans ce plan aussi les besoins qui, bien que ne concernant que quelques agents, constituent une action jugée prioritaire par notre collectivité.

Envoyé en préfecture le 30/10/2025
Reçu en préfecture le 30/10/2025
Publié le
ID : 031-200080042-20251028-2025134-DE

Considérant tous ces éléments, les axes du plan de formation 2025-2028, détaillés tout au long de ce document, sont les suivants :

- Renforcer une culture territoriale commune autour des pratiques de la collectivité
- Actualiser et élargir les compétences professionnelles des agents
- Promouvoir la bientraitance et prévenir la maltraitance
- Promouvoir la prévention des risques professionnels et respecter les normes de sécurité
- Accompagner l'évolution professionnelle des agents

Envoyé en préfecture le 30/10/2025
Reçu en préfecture le 30/10/2025
Publié le
ID : 031-200080042-20251028-2025134-DE

LES AXES DU PLAN DE FORMATION

Ils tiennent compte des objectifs stratégiques de la collectivité ainsi que de l'identification des besoins réalisée auprès des services.

Ils font l'objet d'un développement par action, décliné dans le plan ci-après.

AXE 1

Renforcer une culture territoriale commune autour des pratiques de la collectivité

Il s'agit d'acquérir les bases nécessaires sur l'ensemble des fonctions exercées par chaque agent, au regard de la règlementation et de la pratique de la collectivité.
La formation d'intégration statutaire sera le meilleur moyen pour que chacun situe son rôle en tant qu'acteur du service public.

AXE 2

Actualiser et élargir les compétences professionnelles des agents

Cet axe permet de répertorier les différents besoins en formation des agents afin de développer leurs compétences selon leurs besoins spécifiques liés à leur métier. Il peut également révéler leur potentiel, leur donner confiance sur le poste occupé...et les conduire à s'inscrire dans une démarche d'évolution professionnelle.

AXE 3

Promouvoir la bientraitance, prévenir la maltraitance

Une situation de maltraitance doit être comprise dans sa complexité en prenant en compte des perspectives multiples pour définir les actions correctives et identifier les solutions de prévention.

Envoyé en préfecture le 30/10/2025
Reçu en préfecture le 30/10/2025
Publié le
ID : 031-200080042-20251028-2025134-DE

AXE 4

Promouvoir la prévention des risques professionnels et respecter les normes de sécurité

La santé au travail est une priorité. Il convient donc de mettre en œuvre des actions pour la préserver. Le respect des normes en vigueur pour l'exercice de certaines missions font également l'objet de formations, recyclage, habilitations...

AXE 5

Accompagner l'évolution professionnelle des agents

L'accompagnement par le biais de préparations aux concours et examens professionnels, remise à niveau sur les savoirs de base, congé de formation professionnelle, bilans de compétences et bilans professionnels, validation des acquis de l'expérience.

Envoyé en préfecture le 30/10/2025
Reçu en préfecture le 30/10/2025
Publié le
ID : 031-200080042-20251028-2025134-DE

Plan de formation 2026-2028

Personnels identifiés	Thème formation	Durée	Mode de réalisation
Axe 1 : Connaissance de l'environnement territorial, Renforcement de la culture territoriale			
Tous services	Les bases de la fonction publique territoriale et de son statut	3 Jours	CNFPT
Tous services	La laïcité	2 Jours	CNFPT
Tous services	Droits et obligations des agents	A préciser	CNFPT
Tous services	Obligation de discrétion et déontologie dans l'aide et le soin à domicile	A préciser	ANAIS FORMATION
Tous services	Secret professionnel et secret partagé	A préciser	ANAIS FORMATION
Tous services	Ethique et déontologie	A préciser	CNFPT
Axe 2 : Actualiser et élargir les compétences professionnelles des agents			
Agents intervenant à domicile	La connaissance du vieillissement	A préciser	CNFPT
Agents intervenant à domicile	L'accompagnement à domicile des personnes âgées qui souffrent de pathologies	A préciser	CNFPT
Agents intervenant à domicile	La bientraitance dans l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie	3 jours	CNFPT
Agents intervenant à domicile	La place et le rôle des proches aidants dans la relation d'accompagnement des personnes en perte d'autonomie	2 jours	CNFPT
Agents intervenant à domicile	Les soins d'hygiène et de bien-être auprès des personnes en perte d'autonomie	A préciser	CNFPT
Agents intervenant à domicile	L'aide à la toilette	A préciser	CNFPT
Agents intervenant à domicile	Entretien du cadre de vie de la personne en perte d'autonomie	A préciser	CNFPT
Agents intervenant à domicile	Le métier d'aide à domicile : contexte d'intervention, rôle et missions	A préciser	CNFPT
Agents intervenant à domicile	Rôle et limites missions de l'aide à domicile	A préciser	CNFPT
Agents intervenant à domicile	La transmission des informations pour la sécurité et la continuité des soins	A préciser	CNFPT
Agents intervenant à domicile	La mesure et la surveillance des paramètres vitaux de la personne âgée	A préciser	CNFPT
Agents intervenant à domicile	Dossier de soins et transmissions ciblées	A préciser	ANAIS FORMATION
Agents intervenant à domicile	Gestes et postures	A préciser	ANAIS FORMATION
Agents intervenant à domicile	Prévention des chutes chez la personne âgée	A préciser	CNFPT

Envoyé en préfecture le 30/10/2025
Reçu en préfecture le 30/10/2025
Publié le
ID : 031-200080042-20251028-2025134-DE

Agents intervenant à domicile	Sensibilisation aux maladies neuro-évolutives	A préciser	CNFPT
Agents intervenant à domicile	Actualisation des compétences du métier d'aide-soignant	A préciser	ANAIS FORMATION
Agents intervenant à domicile	Ecrits professionnels : le cahier de liaison	A préciser	ANAIS FORMATION
Responsables/Encadrants	Prise de fonction des encadrants	A préciser	CNFPT
Responsables/Encadrants	L'animation et l'encadrement des équipes au quotidien	A préciser	CNFPT
Agents service finances	Gestion financière des ESMS	A préciser	CNFPT
Tous services	La communication et le travail en équipe	A préciser	CNFPT
Agents intervenant à domicile	Techniques de manutention	A préciser	CNFPT
Axe 3 : Promotion de la bientraitance, prévention de la maltraitance			
Agents intervenant à domicile	La bientraitance dans l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie	A préciser	CNFPT
Agents intervenant à domicile	Prévention et promotion de la bientraitance	A préciser	ANAIS FORMATION
Agents intervenant à domicile	Bientraitance dans les pratiques professionnelles	3 jours	CROIX ROUGE
Agents intervenant à domicile	Place et rôle des proches aidants	A préciser	CNFPT
Agents intervenant à domicile	Accompagnement de la fin de vie	A préciser	A PRECISER
Agents intervenant à domicile	La transmission des informations pour la sécurité et la continuité des soins	A préciser	CNFPT
Agents intervenant à domicile/Responsables de secteurs	Le plan d'accompagnement personnalisé	A préciser	CNFPT
Axe 4 : Promouvoir la prévention des risques professionnels et respecter les normes de sécurité			
Tous services	PSC1	A préciser	A PRECISER
Tous services	SST	A préciser	A PRECISER
Agents intervenant à domicile	AFGSU 1	A préciser	A PRECISER
Agents intervenant à domicile	AFGSU 2	A préciser	A PRECISER
Agents intervenant à domicile	Gestes et postures	A préciser	CNFPT
Agents intervenant à domicile	Manutention	A préciser	CNFPT
Responsables/Encadrants	Prévention des risques psychosociaux	A préciser	CNFPT
Responsables/Encadrants	Qualité de vie et des conditions de travail	A préciser	ANAIS FORMATION
Responsables/Encadrants	Prévention des risques liés aux TMS	A préciser	CNFPT
Responsables/Encadrants	Risques psycho-sociaux : rôle des CST	A préciser	CNFPT
Responsables/Encadrants	Evaluation des risques et mise en œuvre du Document Unique	A préciser	CNFPT
Tous services	Habilitations électriques	A préciser	CNFPT
Responsables/Encadrants	Cartographie des risques, outil au service du management	A préciser	CNFPT

Envoyé en préfecture le 30/10/2025
Reçu en préfecture le 30/10/2025
Publié le
ID : 031-200080042-20251028-2025134-DE